



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX
Bureau du Contentieux de la Responsabilité

DEMANDE D'INDEMNISATION D'UN PREJUDICE OCCASIONNE LORS D'UNE MANIFESTATION

Partie réservée à l'administration

Réf : SAJC M.....

1) Identité du réclamant

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom.....		
Prénom.....		
Adresse.....		
Code Postal.....	Ville.....	
Tél		
Adresse mail		
Référence éventuelle du demandeur.....		
Qualité :		
<input type="checkbox"/> Victime	<input type="checkbox"/> Assureur	<input type="checkbox"/> Autre :

2) Informations relatives au(x) préjudice(s) occasionné(s) lors de la manifestation

Date de la manifestation.....		
Lieu de l'incident (rue et arrondissement).....		
Nature du(des) préjudice(s) : <input type="checkbox"/> Matériel <input type="checkbox"/> Economique		
<i>Si vous n'êtes pas la victime du(des) préjudice(s) occasionné(s) lors de la manifestation :</i>		
Nom et prénom de la victime.....		
Adresse.....		
Code Postal.....	Ville.....	

3) Déclaration du (des) préjudice(s)

<u>La victime a-t-elle déposé plainte auprès de l'un des points d'accueil de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (commissariat central d'arrondissement, service d'accueil et d'investigation de proximité (SAIP) ou unité de police de quartier) ?</u> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le cas échéant, date du dépôt de plainte :		
<u>Le sinistre a-t-il été déclaré à l'assurance ?</u> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le cas échéant, date de déclaration du sinistre :		
Le cas échéant, montant de la franchise laissé à la charge de l'assuré :		
Joindre obligatoirement le courrier de la compagnie d'assurances		

4) Liste des pièces à joindre obligatoirement à la réclamation

 **Récépissé du dépôt de plainte formulé par la victime** auprès de l'un des points d'accueil de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne

Pièces justificatives relatives au préjudice matériel



Devis de réparation des dommages ou facture ou rapport d'expertise



Le cas échéant, Certificat d'immatriculation du véhicule



Le cas échéant, dernier procès-verbal de contrôle technique



Photographies de bonne qualité permettant d'identifier le bien endommagé et présentant clairement les dommages allégués



Le cas échéant, justificatif démontrant que l'assureur a effectivement indemnisé son sociétaire ou qu'une franchise a été laissée à la charge de ce dernier.



S'il est prévu une expertise contradictoire sur place/sur pièce, merci d'en adresser une copie.

Pièces justificatives relatives au préjudice économique

En ce qui concerne le préjudice économique (perte d'exploitation), compte tenu de la technicité de la matière, l'expert désigné par la Préfecture de police prendra contact avec votre expert-comptable en charge du commerce vandalisé :

Coordonnées de l'expert-comptable :

.....

* * * * *

Je soussigné,

agissant en qualité de.....

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande d'indemnisation au titre du préjudice occasionné lors de la manifestation du

.....

Fait à

Signature (s) + cachet (éventuellement)

Date



Pièces à fournir

Nota bene : Les formulaires incomplets ne seront pas instruits

Nota bene : Le fait de remplir correctement votre formulaire n'entraîne pas une présomption de la responsabilité de l'Etat.

Attention : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. (**art 441-6 du Code Pénal**).

Formulaire et pièces à retourner à :

➤ Par voie postale à :

Préfecture de Police
Secrétariat Général pour l'Administration
Service des Affaires Juridiques et du Contentieux **Manifestations**
Bureau du Contentieux de la Responsabilité
9 Boulevard du Palais
75195 PARIS Cedex 04

➤ Par mail à :

[indemnisation-manif-pp\[@\]interieur.gouv.fr](mailto:indemnisation-manif-pp[@]interieur.gouv.fr)

FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISANS ET COMMERCANTS FRANCILIENS

également accessible aux professions libérales

(champ couvert : dégâts matériels dans le cadre des manifestations de Gilets jaunes et explosion de la rue de Trévisse)

DEMANDE D'INDEMNISATION

Dénomination commerciale / enseigne :

Raison sociale :

Activité : SIREN/SIRET :

Adresse de l'entreprise :

Adresse de l'(ou des) établissement(s) sinistré(s), si différente du siège de l'entreprise :

Immatriculation au répertoire des métiers : Oui non - Date de création :/...../.....

Nom du/des dirigeant(s) :

Contact au sein de l'entreprise :

• Nom et fonction (si différent du dirigeant):.....

• Tél fixe : Tél portable :

• Email :@.....

Nombre d'emplois à la date de la demande, en plus du dirigeant :

Conjoint collaborateur CDI CDD Apprentis

Nature du préjudice matériel (casse, vol, traces de brûlé, tags...)	Montant (en €)
.....€
.....€
.....€
.....€
.....€
.....€
Somme des remboursements/aides/indemnisations reçues ou à recevoir	
.....€
.....€
.....€
Solde (« reste à charge » pour l'entreprise)€

Documents à joindre à cette demande (par scan, de façon dématérialisée ; sauf impossibilité):

- Evaluation du préjudice : évaluations par l'assurance, devis/factures de remise en état... et toute autre pièce de nature à prouver les dommages.
- Evaluation des indemnisations reçues : documents de votre assureur, de la Préfecture de Police...
- Copie du dépôt de plainte (si possible) pour les dégâts liés aux manifestations
- RIB de l'entreprise ou du professionnel
- Un extrait D1 ou Kbis
- Attestation sur l'honneur de régularité sociale et fiscale (ci-après)
- Attestation sur l'honneur indiquant les aides *de minimis* octroyées et à venir (ci-après)

J'atteste sur l'honneur que les informations fournies sont exactes.

Fait à

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'autres aides que celles indiquées ici.

le...../...../2019

Signature et cachet de l'entreprise :

Critères d'éligibilité :

- entreprises indépendantes de services, de commerce de détail et d'artisanat, y compris l'hôtellerie et la restauration, franchisés et professions libérales,
- établissement implanté à Paris et en Ile de France,
- entre 0 et 50 salariés,
- qui ont subi des dégâts matériels avérés, des exactions ou des violences, dont l'indemnisation n'est pas couverte en totalité par une assurance. Les pertes d'exploitation, pénalités bancaires... ne sont pas prises en compte.

Nature de l'aide : Le fonds indemnise le « reste à charge » pour l'entreprise après déduction des remboursements, aides, indemnisations reçues ou à recevoir. L'aide peut s'élever jusqu'à 7000€ par palier forfaitaire de 1000€. Elle ne peut dépasser le « reste à charge ». *Exemple : un reste à charge de 2650 € est indemnisé à hauteur de 2000 €.*

Espace réservé CMA/CCI Reçu le : Eligibilité : Notification éligibilité le

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Aides « *de minimis*¹ » octroyées et à venir

Je soussigné, (nom et prénom), représentant légal en tant que de l'entité (n° SIREN et raison sociale), entreprise unique² au sens du règlement *de minimis*, (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, atteste sur l'honneur que la liste ci-dessous comporte l'ensemble des aides publiques obtenues³ ou demandées en application :

⇒ **du Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides *de minimis*⁴, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents**

Liste des aides reçues :

	Date de l'attribution de l'aide <i>de minimis</i>	Nom et numéro SIREN de l'entreprise	Organisme financeur	Montant de l'aide ⁵ (cet exercice et les deux précédents)
Aides « <i>de minimis</i> » n°1407/2013				

Signature et cachet de l'entreprise

¹ Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

² Si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

³ Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du/des règlement/s *de minimis*.

⁴ Il est rappelé aux entreprises que la liste des dispositifs nationaux d'aide aux entreprises relevant du règlement de minimis n°1407/2013 est accessible sur le site internet Europe en France et est jointe pour l'année 2016 : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Les-aides-de-minimis>

⁵ Dans le cas de prêts ou garanties, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) si cet ESB a été calculé et qu'il vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Régularité sociale et fiscale

Je soussigné, (nom et prénom), représentant légal en tant que
..... de l'entité (n° SIREN et raison sociale)
....., atteste sur l'honneur être en règle avec ses obligations
sociales et fiscales.

Signature et cachet de l'entreprise



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande de délai de paiement ou de remise d'impôt suite au mouvement des « gilets jaunes »

(à adresser au service des impôts des entreprises dont vous relevez)

Désignation de l'entreprise :	
Numéro SIRET :	

Nature de la demande (cocher la case) :

Demande de délai de paiement	<input type="checkbox"/>
Demande de remise	<input type="checkbox"/>

Objet de la demande :

Impôt sur lequel porte la demande	Date de l'échéance	Montant restant dû

Si demande de délai de paiement, préciser la durée de l'étalement souhaité (nombre de mensualités) :

Si demande de remise, préciser le montant de la remise demandé :

NB : En application de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, la remise doit être motivée par une situation de gêne ou d'indigence plaçant l'entreprise dans une impossibilité de payer.

Éléments justifiant la demande (*rubriques indicatives à adapter en fonction de la situation de l'entreprise*) :

- Baisse du chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires mensuel	Novembre	Décembre	Janvier
2017			
2018			
2019			
Évolution N/N-1 en %			

- Autres dettes à honorer (nature, montant, échéance) :

- Situation de la trésorerie :

- Autres éléments de nature à justifier un délai de paiement ou une remise :

Date :	
Nom et prénom :	
Signature :	